

DÉPARTEMENT
D'EURE-ET-LOIR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité

ARRONDISSEMENT
DE CHARTRES

MAIRIE DE VER-LES-CHARTRES

CANTON DE
CHARTRES 2

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2023

Convocation du :
5 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 11 juillet, à 20 h 30 minutes, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le 5 juillet, se sont réunis en séance publique à la mairie de Ver-lès-Chartres, sous la présidence de Monsieur Max VAN DER STICHELE, Maire.

Nombre de conseillers
en exercice : 14

Étaient présents :

Monsieur Max VAN DER STICHELE, Maire,
Monsieur Ludovic LECOIN, 1^{er} Adjoint,
Monsieur Stéphane BOURGEOIS, 2^{ème} Adjoint,
Madame Claudette TRAVERS, 3^{ème} Adjointe

Nombre de conseillers
présents : 9

Mesdames Marie-Ange ABADIA, Delphine BRAULT, Françoise GUILLO, Françoise TRICHEUX et Monsieur Michel JAFFRÉ.

Nombre de conseillers
votants : 13

Absents représentés :

Monsieur Benoît FLEURY ayant donné pouvoir à Monsieur Stéphane BOURGEOIS
Madame Marie-Françoise BOUCHER ayant donné pouvoir à Madame Claudette TRAVERS
Monsieur Olivier FAUCHEUX ayant donné pouvoir à Monsieur Ludovic LECOIN
Monsieur Jimmy RONCE ayant donné pouvoir à Monsieur Max VAN DER STICHELE

Absent :

Monsieur Clément CAVART

Secrétaire de séance : Madame Delphine BRAULT.

La séance du conseil municipal est ouverte à 20h30 par Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de respecter une minute de silence suite au décès de Monsieur Gérard FOURRÉ, Maire de Ver-lès-Chartres de 2008 à 2014.

Monsieur le Maire demande s'il y a des commentaires à apporter sur la rédaction du compte-rendu du conseil municipal du 23 mai 2023.

Aucune remarque n'est élevée, donc Monsieur le Maire soumet le compte-rendu au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, approuve le compte-rendu de la séance du 23 mai 2023.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal :

- Point travaux
- Subventions
- Circulation

- Point RH
- Désignation déontologue
- Urbanisme
- Remboursements de frais
- Questions diverses

Monsieur le Maire propose d'ajouter certains points à l'ordre du jour :

- Subvention exceptionnelle
- Remboursement de taxe d'aménagement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, accepte l'ajout de ces points à l'ordre du jour.

Suite au décès de Monsieur Gérard FOURRÉ, Maire de Ver-lès-Chartres de 2008 à 2014, le conseil municipal valide le principe d'une annonce par la commune dans l'Écho Républicain. Monsieur VAN DER STICHELE indique en avoir échangé avec la famille.

I - 2023-019 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION ARSLA

Monsieur Gérard FOURRÉ étant décédé des suites de la maladie de Charcot, conformément aux souhaits du défunt, Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de 200 € à une association qui œuvre dans la recherche pour lutter contre cette maladie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
A l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- attribue une subvention exceptionnelle d'un montant de 200 € à ARSLA, Association pour la Recherche et la lutte contre la maladie de la SLA (Sclérose Latérale Amyotrophique) dite « maladie de Charcot »,
- donne tous pouvoirs afin qu'un virement de 200 € soit effectué sur le compte de l'association,
- dit que la dépense correspondante sera imputée à l'article 6748 « autres subventions exceptionnelles ».

II - POINT TRAVAUX

La parole est laissée à Monsieur LECOIN :

a) Parking maison des associations

La remise en état a été réalisée par la SARC mais le résultat n'est pas satisfaisant. Un constat a été effectué ce jour, 11 juillet 2023, en présence de Chartres Métropole.

b) Permis de démolir et déclaration préalable station d'épuration

Les travaux seront réalisés par SOGEM : construction d'un grand bac, destruction des bacs existants, remise en état du fond du terrain, installation de la base de vie provisoire à l'arrière.

c) Forages d'eau potable

Un nouveau bornage sera effectué à la fin du mois de juillet 2023.

d) Place de parking brûlée à La Varenne

L'assurance a pris les frais en charge et les travaux vont être effectués par TP28.

III -POINT SUBVENTIONS

Monsieur VAN DER STICHELE expose les points suivants :

a) Conseil départemental – FDI

Le projet de réfection des trottoirs rue des Vergeolins fera l'objet d'une demande de subvention en 2024 suite à un report du projet.

Concernant les autres projets éligibles, des subventions ont été acceptées pour les montants sollicités, ou minorés du fait de nombreuses demandes des communes du canton et d'une enveloppe insuffisante.

b) Chartres métropole – fonds de concours

Chartres métropole ayant réparti les demandes de subventions pour les projets structurants sur 2023 et 2024, l'ensemble des demandes de subventions de la commune a été accepté.

ACHATS EN COURS

La parole est laissée aux adjoints :

2 radars pédagogiques à énergie solaire ont été commandés.

6 barnums de 3m * 3m avec rideaux, gouttières et lests ont été commandés.

Le projet d'acquisition d'une camionnette ou d'un camion benne au diesel est à l'étude, et sera réalisé prochainement, avec un délai de livraison allant de 1 mois à 1 an.

Un devis pour la porte de l'église va être redemandé.

IV - CIRCULATION

Monsieur VAN DER STICHELE expose ce qui suit :

La circulation dans la commune de Ver-lès-Chartres s'est accentuée.

Une plateforme logistique va prochainement ouvrir à Mignières.

Les communes de Thivars et Morancez ont pris des mesures pour limiter le passage des poids lourds.

Par conséquent, la commune envisage de prendre un arrêté pour interdire le passage des poids lourds.

Un rendez-vous avec les services du Conseil départemental sera fixé afin d'en clarifier les conditions.

Le conseil municipal donne son accord sur le principe.

V - POINT RH

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune avait prévu de procéder au recrutement d'un saisonnier durant la période estivale et qu'elle a proposé un emploi d'agent technique polyvalent durant juillet et août en remplacement des agents titulaires alternativement en congés. La personne recherchée devait avoir 18 ans, son permis de conduire et de préférence habiter la commune. Le poste a été pourvu.

Monsieur le Maire rappelle que l'arrivée de Madame Emilie GRIVOTTE, au poste de secrétaire de mairie, aura lieu le 17 juillet 2023.

Monsieur le Maire informe que le contrat de Madame Magali BILLEMONT, au poste d'assistante administrative polyvalente, sera renouvelé du 1^{er} août au 31 décembre 2023.

Monsieur le Maire précise que le contrat de Monsieur Arnaud BOISSÉ, au poste d'agent technique polyvalent, sera renouvelé du 1^{er} septembre au 31 décembre 2023.

Enfin, Monsieur le Maire indique que l'arrêt de travail de Monsieur Ricardo ABADIA a été prolongé jusqu'au 21 juillet 2023.

VI – 2023-020 : DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE

La loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale dite « loi 3DS » a posé le principe que tout élu peut s'orienter vers un référent déontologue pour se voir apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l'élu local.

Dans ce cadre, la candidature de Monsieur Jean-Pierre CABART est soumise au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

A l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- désigne Monsieur Jean-Pierre CABART en qualité de référent déontologue des élus de la commune,
- précise que Monsieur Jean-Pierre CABART exercera ses missions jusqu'au 31 décembre 2026,
- précise que tout conseiller municipal pourra saisir Monsieur Jean-Pierre CABART,
- précise que Monsieur Jean-Pierre CABART percevra une indemnité fixée à hauteur de 50 € par dossier et que les crédits correspondants seront prévus au budget.

VII – URBANISME

Madame TRAVERS et Monsieur LECOIN évoquent devant le conseil municipal différents dossiers d'urbanisme actuellement à l'étude.

VIII – REMBOURSEMENTS DE FRAIS

a) 2023-021 : REMBOURSEMENT DE FRAIS

Monsieur le Maire indique que Monsieur Stéphane BOURGEOIS s'est personnellement acquitté de l'achat de 2 tables hautes en métal et plastique pour un montant de 59,90 €, et qu'une facture a été établie à des fins de remboursement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

A l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- accepte le remboursement de la facture présentée pour un montant global de 59,90 €,
- donne tous pouvoirs afin qu'un virement de 59,90 € soit effectué sur le compte personnel de Monsieur Stéphane BOURGEOIS.

b) 2023-022 : REMBOURSEMENT DE FRAIS

Monsieur le Maire indique qu'il s'est personnellement acquitté du versement de la somme de 12 € au Service de Publicité Foncière et de l'Enregistrement (SPFE), suite à une demande de renseignements, et qu'un état-réponse a été établi à des fins de remboursement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

A l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- accepte le remboursement de l'état-réponse présenté pour un montant global de 12 €,
- donne tous pouvoirs afin qu'un virement de 12 € soit effectué sur le compte personnel de Monsieur Max VAN DER STICHELE.

IX – 2023-023 : DÉCISION MODIFICATIVE N°1-2023 - REMBOURSEMENT DE TAXE D'AMÉNAGEMENT

Monsieur le Maire indique qu'un remboursement de trop-perçu de taxe d'aménagement d'un montant de 2 451,45 € doit être effectué suite à l'annulation d'un dossier de construction datant de 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Par 4 voix pour et 9 abstentions,

- approuve les modifications budgétaires présentées dans la décision modificative n°1-2023 détaillée ci-dessous :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	Nature	Libellé	Montant
10	10226	Taxe d'aménagement	2 451,45 €
23	2313	Constructions	-2 451 ;45 €
Total dépenses d'investissement			0 €

X – QUESTIONS DIVERSES

a) SIVOS

Madame ABADIA informe le conseil municipal que l'école comptera 55 élèves répartis dans 3 classes pour l'année scolaire 2023-2024, répartis comme suit : 17 élèves inscrits en petite et moyenne section, 20 élèves en grande section, CP et CE1, et 18 élèves en CE2, CM1 et CM2.

L'aide d'un service civique a été évoquée.

A la rentrée, les institutrices devraient être les mêmes, sauf la remplaçante.

Madame PARISY est toujours en arrêt de travail.

La liste des travaux à réaliser pendant la période estivale a été remise à la mairie.

La mise en place de la fibre et le remplacement du système téléphonique sont en cours, comme à la mairie.

b) 14 juillet

Monsieur BOURGEOIS indique que 83 convives sont inscrits pour le repas du 14 juillet. Rendez-vous est fixé à 8h00 pour l'installation.

c) Autres points

Monsieur BOURGEOIS indique que Familles rurales a formulé une demande de réservation supplémentaire le lundi pour la maison des associations.

Monsieur VAN DER STICHELE informe le conseil qu'une réunion du SIVOM est prévue à la rentrée le 19 septembre 2023.

Le prochain conseil municipal est programmé provisoirement le jeudi 7 septembre. Date à confirmer.

Plus aucune question n'étant soulevée, et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et les membres présents ont signé au registre.

Le Maire,

Le secrétaire,

Les membres du conseil municipal.

Seuls les membres présents physiquement à la séance doivent signer :

Madame ABADIA Marie-Ange		Madame GUILLO Françoise	
Madame BOUCHER Marie-Françoise	<i>Ayant donné pouvoir à Madame TRAVERS</i>	Monsieur JAFFRÉ Michel	
Monsieur BOURGEOIS Stéphane		Monsieur LECOIN Ludovic	
Madame BRAULT Delphine		Monsieur RONCE Jimmy	<i>Ayant donné pouvoir à Monsieur VAN DER STICHELE</i>
Monsieur CAVART Clément	<i>Absent</i>	Madame TRAVERS Claudette	
Monsieur FAUCHEUX Olivier	<i>Ayant donné pouvoir à Monsieur LECOIN</i>	Madame TRICHEUX Françoise	
Monsieur FLEURY Benoît	<i>Ayant donné pouvoir à Monsieur BOURGEOIS</i>	Monsieur VAN DER STICHELE Max	